



Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 15    Nombre de Suffrages exprimés : 15

### DESIGNATION DES DELEGUES AU SYMIELECVAR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 mars 2001 portant création du SYMIELECVAR,  
Vu l'article 5 des statuts du SYMIELECVAR du 06/12/2019 « composition du Comité Syndical »,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SYMIELECVAR.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret à majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués en conformité avec l'article L. 5212-7 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède à l'élection des délégués par scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin : 15 (quinze)

Bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 1 (un)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14 (quatorze)

Majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenus :

- Monsieur Alain POILPRÉ : 14 (quatorze)

- Monsieur Roland NARDELLI : 14 (quatorze)

Monsieur Alain POILPRÉ ayant obtenu la majorité absolue par 14 voix est proclamé délégué titulaire pour représenter la municipalité au sein du SYMIELECVAR,

Monsieur Roland NARDELLI ayant obtenu la majorité absolue par 14 voix est proclamé délégué suppléant pour représenter la municipalité au sein du SYMIELECVAR,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

